

Missions spécifiques des membres du RASED

C'est le maître de la classe qui, le premier, repère les besoins particuliers de ses élèves.
Si nécessaire, il fait appel aux maitres spécialisés et au psychologue de l'EN.

Enseignant spécialisé à dominante pédagogique (maitre E)	Enseignant spécialisé à dominante Rééducative (maitre G)	Le psychologue de l'Éducation Nationale
<p style="text-align: center;">Pour qui ?</p> <p>Pour des élèves qui manifestent des difficultés à apprendre et à comprendre.</p> <p style="text-align: center;">Pour quoi ?</p> <p>Pour aider l'élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - donner du sens aux apprentissages, - maîtriser ses méthodes de travail, - prendre conscience de ses progrès, - retrouver confiance en ses capacités, - éprouver du plaisir à la réussite. <p style="text-align: center;">Comment ?</p> <p>Individuellement ou en petit groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un projet d'aide spécialisée en concertation avec l'enseignant, - utilisation de supports variés, dans une salle mise à disposition ou au sein de la classe. 	<p style="text-align: center;">Pour qui ?</p> <p>Pour les élèves qui ont du mal à établir des liens entre leur monde personnel et les codes culturels de l'école. Pour les élèves dont le comportement a des répercussions négatives sur l'efficacité dans les apprentissages.</p> <p style="text-align: center;">Pour quoi ?</p> <p>Pour aider l'enfant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trouver sa place au sein du groupe et en accepter les contraintes, - donner du sens à l'école, - (re)trouver confiance, - développer l'autonomie, - s'éveiller au désir d'apprendre. <p style="text-align: center;">Comment ?</p> <p>Individuellement ou en petit groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaboration d'un projet d'accompagnement, en concertation avec l'enfant, les parents et l'enseignant, - utilisation de médiations variées, dans une salle mise à disposition. <p>(L'autorisation des parents est obligatoire.)</p>	<p style="text-align: center;">Pour qui ?</p> <p>Pour les enseignants, les familles et les enfants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une aide pour comprendre les difficultés rencontrées par ces derniers dans l'appropriation des connaissances, des savoir-faire, ainsi que des règles de l'école, - une aide dans la recherche de solutions adaptées et dans leur mise en œuvre. <p style="text-align: center;">Pour quoi ?</p> <p>Pour apporter un éclairage sur le fonctionnement psychique de l'enfant (psycho-affectif et/ou cognitif) au regard de sa difficulté à l'école. Pour réfléchir avec la communauté éducative à la scolarisation des enfants à besoins particuliers, en situation de handicap ou non.</p> <p style="text-align: center;">Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - entretiens avec les enfants, les familles et les enseignants, - examens psychologiques si nécessaire, - participation à l'analyse des besoins et à la mise en place des aides offertes aux enfants, - liens avec les partenaires extérieurs. <p>Le code de déontologie des psychologues garantit leur discrétion professionnelle. (L'autorisation des parents est obligatoire.)</p>

Dans le cadre de leurs missions, le psychologue de l'Éducation Nationale et les enseignants spécialisés peuvent proposer également des actions de prévention dans tous les cycles. En complémentarité des aides apportées par le maître de la classe, ils apportent également leur concours aux enseignants pour analyser les situations particulières, élaborer et évaluer des dispositifs spécifiques : contrat, PPRE, PAP, mise en œuvre du PPS....